

Wallonie, quo vadis ?

La Wallonie et les Wallons dans le contexte de l'Etat fédéral belge en 2015

*Intervention de Philippe Destatte
directeur général de l'Institut Destrée
lors de l'accueil du Christliche Arbeiterbewegung (Eupen)
et des Ländliche Gilden (St. Vith)*

Parlement wallon, 17 mai 2008

D'abord, permettez-moi de vous dire la joie qui est la mienne de m'exprimer aujourd'hui devant des membres éminents de la Communauté germanophone. Véritable laboratoire de la réforme de l'Etat belge, la Communauté germanophone a connu depuis plus de trente ans des innovations institutionnelles pionnières, ainsi en était-il de l'élection directe et séparée des conseillers, obtenue plus de vingt ans avant la Région wallonne et la Communauté flamande. La Communauté germanophone a également connu des innovations politiques, que l'on songe au dépassement pragmatique, à l'initiative du Gouvernement de la Communauté germanophone, de la logique des réseaux concurrents et pilarisés dans l'enseignement par une « pluralité exprimée » permettant la fusion des écoles primaires, communales et libres, sous l'égide de la Communauté germanophone, avant leur transfert au niveau communal. Ainsi en est-il également de la qualité de l'ingénierie dans les relations transfrontalières. La construction, par vents et marées, d'une communauté-région est également un processus qui mérite toute l'attention des observateurs du fédéralisme belge mais aussi européen.

L'Institut Destrée que j'ai l'honneur de diriger a, tout au long de son histoire – il fêtera ses soixante-dix ans en ce mois de juin 2008 – été naturellement tourné vers la France et la culture française et il le reste d'ailleurs infiniment. La forte implication de l'Institut Destrée ces quinze dernières années au niveau interrégional européen et transfrontalier, notamment dans le domaine de la prospective, nous ont fait découvrir l'Allemagne, sa culture ainsi que la qualité de ses centres de recherches. Nous y avons trouvé des partenaires désormais privilégiés comme Z(ukunft)_Punkt à Essen et Berlin, Steinbeis Europa Zentrum à Stuttgart, IFOK (Berlin), le Forschungszentrum in der Helmholtz-Gemeinschaft, Institute for Technology Assessment and Systems Analysis (ITAS) à Karlsruhe, l'Université de Wiesbaden et son Future Management Group, la Chancellerie de la Sarre ainsi que l'Agence de Développement de Kaiserslautern. Derrière tous ces noms d'institutions et de réseaux, nous avons trouvé des partenaires compétents mais surtout de vrais amis et de vrais amis. Nous avons aussi découvert une convivialité, une qualité de vie et une très grande culture. Je n'ignore bien sûr pas que l'Allemagne et la Communauté germanophone sont deux réalités différentes mais nous savons, qu'en Belgique comme en Wallonie, vous avez vocation à constituer une

forme d'interface avec cette civilisation que, pour des raisons historiques, nous Wallons avons trop longtemps délaissée. A notre propre détriment bien sûr.

Le sujet de la Wallonie et des Wallons dans l'Etat fédéral à l'horizon 2015 que vous m'avez demandé de traiter est un sujet complexe et difficile.

Il est complexe et difficile car le maintien de l'Etat fédéral ou confédéral actuel – nous sommes déjà dans un Etat confédéral, je pourrais m'expliquer là-dessus – implique la réalisation de ce que les prospectivistes appellent un scénario à succès. Un seul scénario qui, en l'occurrence, n'est pas nécessairement le scénario le plus probable.

Il est complexe et difficile car la prospective – tout comme la philosophie du reste, de Teilhard de Chardin à Lénine – nous apprend que, fort heureusement, l'avenir n'est pas écrit mais reste à faire. Cela signifie que nous ne savons pas ce que sera le futur de la Wallonie, même à l'horizon de 2015, c'est-à-dire d'ici sept ans : le temps de finir cette législature 2004-2009 et de terminer la suivante 2009-2014. Le temps aussi de réaliser la programmation européenne 2007-2013, et d'entamer la période qui suivra. L'avenir de la Wallonie à l'horizon 2015 sera dès lors ce que nous en ferons. Il sera également porté par les objectifs ultimes, les finalités que nous sommes choisis. Il sera influencé par les réalisations du Gouvernement et de son plan d'actions prioritaires, dit Plan Marshall. Cet avenir sera fondé par les interactions de toutes les stratégies individuelles et collectives de tous les acteurs, de l'intérieur comme de l'extérieur du territoire.

Pour nourrir cette évolution potentielle de la Wallonie, et donc votre réflexion, je vais aborder mon sujet par deux entrées. La première va consister à décrire les visions et stratégies collectives de niveau régional qui sont actuellement à l'œuvre en Wallonie. Comme je ne vais ni me substituer au Parlement et moins encore au Gouvernement wallons, je vais me limiter aux visions et stratégies fondées ou accompagnées par l'Institut Destrée. Comme on nous prête souvent un rôle de poisson pilote pour la région, si je n'engage pas cette dernière, je donne toute fois la direction souhaitable portée par les dizaines et parfois centaines d'acteurs et de citoyens qui nous ont accompagnés dans ces démarches : la Wallonie au futur (depuis 1987), Wallonie 2020 (2001-2004), la Mission prospective Wallonie 21 (1999-2004), la Prospective des Politiques d'Entreprises (2002-2003), le Collège régional de Prospective (depuis 2004). Je terminerai cette première partie par une première conclusion plus personnelle.

Dans un deuxième temps, et en fonction du temps dont nous disposerons, j'aborderai, comme vous me l'avez également demandé, les questions plus institutionnelles et, en particulier, la proposition de « fédéralisme raisonnable et efficace pour un Etat équilibré », que nous avons rendu publique en mars 2007, Jacques Brassinne de La Buissière et moi-même.

1. Où va la Wallonie ? Quelle est sa vision aujourd'hui, quel est le sens de sa marche ?

Dès 1987, avec le lancement de la dynamique intitulée *La Wallonie au futur*, un noyau de Wallonnes et de Wallons ont voulu construire un projet de société pour habiter les institutions qui avaient été obtenues par les premières réformes de l'Etat. Ils étaient persuadés que, à côté de la gestion quotidienne menée par un gouvernement, portée et contrôlée par un parlement et mise en œuvre par une administration, il était nécessaire de s'inscrire dans une réflexion prospective, la seule apte à appréhender un avenir collectif dans sa totalité complexe. Bien au-delà des cahiers des charges qui étaient les leurs ou ceux de leur parti, les ministres-présidents wallons ont salué ces initiatives, voire, s'y sont inscrits avec enthousiasme. Ce fut le cas de Melchior

Wathelet, de Bernard Anselme, de Guy Spitaels, de Robert Collignon ainsi que d'Elio Di Rupo qui se sont nourris de ces travaux et ont fait, dans une certaine mesure, fructifier voire aboutir les stratégies qui y étaient préconisées.

1.1. La Wallonie au futur (depuis 1987)

Si d'emblée, j'évoque avec vous ces travaux, c'est que – l'évaluation menée vingt ans plus tard l'a bien montré – ceux-ci ont marqué un grand nombre des acteurs du territoire wallon, ont donné un sens et une perspective à leur action. En effet, l'émergence du qualitatif sur le quantitatif constitue la clef du nouveau paradigme en posant la question de la finalité du développement. Il s'agit, par un véritable renversement de tendance, de mieux répondre aux besoins de la population par une inversion de l'offre au profit de la demande. Toute la logique dans laquelle voulait s'inscrire cette Wallonie-là était celle de la mobilisation des potentialités humaines, intellectuelles, sociales et culturelles de la population wallonne au profit d'un avenir commun au sein de la Région. Vous l'avez compris, cet avenir wallon était celui de la rupture avec le gigantisme de l'industrie motrice pour s'inscrire dans les investissements productifs, la valorisation du capital humain, l'innovation créatrice, innovation de produits mais aussi innovation sociale. Le nouveau paradigme plaçait la recherche et l'éducation au coeur de sa vision d'un futur souhaitable à l'horizon 2000. D'une part, parce que, parmi les régions d'Europe, la Wallonie était une de celle qui disposait du potentiel scientifique le plus élevé par tête d'habitant. D'autre part, parce que l'éducation constitue le moteur d'une véritable renaissance qualitative et d'un redéploiement intellectuel et scientifique, fait de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. Enfin, toute la dynamique de la Wallonie au futur relie ces ambitions à un projet culturel qui allie enracinement et universel.

Prenant soin d'éviter de faire de l'institutionnel pour faire de l'institutionnel, la Wallonie au futur a inscrit dans son projet trois nécessités. D'abord, celle de permettre à la Wallonie d'agir de manière cohérente sur l'ensemble des domaines sociétaux, en respectant leur nécessaire articulation mais surtout en décroissant les politiques économiques, culturelles, sociales, environnementales. Ensuite, la nécessité d'inscrire les projets dans leur dimension européenne, tant dans les politiques régionales européennes que dans les coopérations interrégionales. Enfin, la nécessité d'activer les réseaux d'échanges entre les acteurs et de dépasser les clivages hérités de la Révolution industrielle par la mise en place d'une contractualisation définissant les axes stratégiques des projets à mener ainsi que les priorités d'action.

En envisageant la Wallonie comme une société en construction d'où doit émerger un système d'acteurs qui définissent eux-mêmes l'avenir de la région, ceux qui ont conçu et porté la dynamique de *La Wallonie au futur* ont cassé l'idée d'un déclin fatal en lui substituant celle d'une stratégie intégrée de redéploiement de l'économie wallonne, de rupture avec les anciens modèles politiques et sociaux liés à la société industrielle et donc de tenter de se forger une nouvelle éthique. Les travaux portant sur l'innovation, l'évaluation et la prospective, menés en 1998 et 1999, ont formalisé des outils permettant de renforcer la mise en œuvre de cette vision de long terme ainsi que les instruments de pilotage pour réaliser les stratégies. Aujourd'hui ces instruments existent, au point que la Wallonie est devenue une terre européenne reconnue d'excellence dans le secteur de la gouvernance publique et de ce qu'on appelle les *Strategic Policy Intelligence Tools*, les outils d'intelligence stratégique appliqués aux politiques publiques. Même si chacun est conscient qu'il reste beaucoup à faire ou à refaire.

1.2. Wallonie 2020, une réflexion prospective citoyenne sur le devenir de la Wallonie

La réflexion prospective citoyenne sur le devenir de la Wallonie, intitulée Wallonie 2020, la Mission prospective Wallonie 21 et la prospective des politiques d'entreprises à l'horizon 2020, ces trois chantiers menés de 2000 à 2004, se sont résolument inscrits dans la vision construite depuis 1987 par le congrès permanent *La Wallonie au futur*. Avec les approches différentes que ces travaux ont constitué, ils ont précisé ou accentué la vision du futur de la Wallonie en affinant le diagnostic, en impliquant de nouveaux acteurs et en prenant en compte de nouveaux enjeux. Ces exercices ont surtout permis d'intégrer les regards extérieurs, si nécessaires pour progresser. Regards de voisins – et les regards des Allemands furent les plus novateurs et probablement les plus pertinents –, regards européens, regards mondiaux grâce notamment aux réseaux du Millennium Project. Ces exercices ont surtout permis d'aller plus loin dans les stratégies proposées ainsi que dans les mécanismes de leur mise en oeuvre.

Ce que Wallonie 2020 nous a appris de plus important réside en trois points. Le premier est dû à l'évolution du positionnement de l'individu par rapport à la société mais aussi, on le sait, par rapport aux institutions. Ainsi, une large majorité parmi les 400 personnes impliquées dans la réflexion ont regardé en 2003 le Contrat d'avenir pour la Wallonie, lancé en 1999, comme un projet qui leur était extérieur, dans lequel ils ne se reconnaissaient pas, tout en considérant néanmoins que c'était une initiative intéressante pour le gouvernement. S'il est un point sur lequel la vision de la Wallonie s'est renouvelée, c'est bien celle qui consiste à reconnaître l'individu, sa diversité, son apport à la société pour tenter de concilier les aspects positifs de l'individualisme avec les besoins collectifs et sociaux. Les Wallonnes et les Wallons d'aujourd'hui, comme ceux de 2015 et de 2020 ont besoin de se voir dans le projet collectif avant d'y adhérer et de continuer à observer, jour après jour, en quoi et comment ce collectif leur est bénéficiaire. Les politiques l'ont bien compris, eux qui parlent du « quotidien des gens ». A noter toutefois que ce quotidien, cet épanouissement personnel, est loin de n'être fait que de biens de consommation et de pouvoir d'achat. Il est fait d'ambition, de rêve, de sens, d'éthique et de révolte. Il est fait d'esprit d'entreprendre et de responsabilisation. Il est fait d'inter et de multiculturalité. Cet épanouissement passe aussi par la définition commune des valeurs qui soutendent la société future : il est fait d'implication citoyenne dans la gouvernance publique, de demande de renouvellement du contrat social dans les champs, tant culturels, professionnels ou économiques.

Le deuxième apport majeur de Wallonie 2020 a permis de préciser les attentes citoyennes envers tant le Parlement que le gouvernement. De ce dernier, les citoyens attendent une véritable pédagogie de l'action, régulière, constante. Il s'agit d'expliquer et d'expliquer encore l'évolution du monde, de l'Europe, les mécanismes de l'Etat, le pourquoi et le comment des politiques menées. Ils attendent que le gouvernement assume son rôle de pilote d'une stratégie permettant la conception et la réalisation d'un grand projet collectif porté par tous les acteurs, s'appuyant sur le développement durable et fondé tant sur les aspirations individuelles que collectives. Il attend que les politiques soient plus transversales, plus concertées avec les régions voisines, plus impliquées dans une contribution plus active avec les enjeux mondiaux, la protection de l'environnement, la défense des droits de l'homme. Les participants à Wallonie 2020 ont aussi inscrit dans leur vision une action politique plus mobilisatrice, favorisant l'auto-organisation des citoyens, renforçant le dialogue et la concertation dans des lieux adéquats. Ce renouvellement des outils de la démocratie wallonne passe également par une revalorisation du Parlement en lui donnant un rôle central : élection directe au suffrage universel des exécutifs, accroissement du pouvoir des parlementaires, notamment par le vote à bulletin secret. Pour Wallonie 2020, « des

hommes politiques transparents et responsables de leur décision restaureront la confiance entre citoyens et élus »⁽¹⁾.

Le troisième apport de Wallonie 2020 est une surprise. Celle de constater que, dans la définition collective des finalités, des buts ultimes de l'action, les Wallonnes et les Wallons plaçaient le fait de construire une région économiquement forte avant même les objectifs de réactivation de la culture politique par l'implication et la participation des acteurs ainsi que devant la finalité qui nous paraît souvent primordiale, de répondre aux besoins vitaux de tous. Sans entrer dans le débat de savoir ce que l'on entend par une région économiquement forte – l'Institut pour un Développement durable y voyait avec raison dans son mémorandum, une région qui fait l'usage le plus adéquat de ses ressources dans le respect des générations futures – on ne peut qu'être surpris par cette logique de priorité donnée à l'économie. Les trois futurs souhaitables qui étayaient ce choix portaient sur la restructuration de l'économie wallonne par l'innovation et la (re)dynamisation des entreprises, la réorganisation et la rénovation de l'enseignement en étant à la fois à l'écoute des élèves et des entreprises, ainsi que le changement du système éducatif pour assurer une meilleure transition vers la vie professionnelle à partir d'un nouveau dialogue entre enseignants et élèves, et en y insérant des expériences pratiques et valorisées, notamment des stages. Ce choix d'investir prioritairement le champs du redressement wallon est probablement à mettre en relation, non avec le *wishful thinking* que pratiquait alors le gouvernement Van Cauwenberghe et que dénonçait alors très justement le député André Antoine, mais avec la vraie inquiétude exprimée par les participants à l'exercice Wallonie 2020. A l'objectif de la réalisation des potentialités de la Wallonie qu'ils voyaient comme solides : ressources humaines, imagination, immigration, recherche, système éducatif, etc., ils opposaient le risque de bifurcation, l'absence de concrétisation de ces potentialités et, in fine, le désenchantement. On ne peut nier que ce scénario ait connu quelque crédit avec la fin de législature houleuse, la nécessité de relance de l'action publique par un plan d'action prioritaire – le plan Marshall – la dénaturation et la dissolution progressive du contrat d'avenir, et enfin, les affaires qui ont mis fin au mandat de Jean-Claude Van Cauwenberghe et permis le retour d'Elio Di Rupo puis l'arrivée de Rudy Demotte.

Les travaux de Wallonie 2020 ont également permis d'imaginer une multitude de futurs possibles qui allaient de la catastrophe écologique ou industrielle à l'éclatement de la Belgique. Celle-ci avait été envisagée sans tabou et avec sérénité bien avant les gesticulations dramatiques de la RTBF. Il était symptomatique de constater qu'un croisement dans une matrice des futurs possibles et des futurs souhaitables exprimés par les participants montraient que la disparition de la Belgique n'avait aucun impact sur les futurs souhaitables des citoyens, contrairement du reste au futur possible de la fin de la monarchie en Belgique et de son remplacement par un système républicain. Il semble en effet que les citoyens wallons ressentaient en 2002 l'apport des discours du roi comme une variable clef du système de valeurs en Belgique.

1.3. La Mission prospective Wallonie 21 (1999-2004)

Menée en parallèle avec environ 80 acteurs, la Mission prospective Wallonie 21 a étudié dix tendances lourdes de niveau mondial ou européen qui pouvaient impacter la Wallonie et a analysé les changements possibles et souhaitables que ces tendances induisaient. Ce travail a permis de construire la vision d'une Wallonie comme région de la connaissance, apprenante et créative. Conjointement, un groupe d'experts, a réfléchi de manière transversale à la réalité des implications de l'hypothèse d'un

(1) *Wallonie 2020, Une réflexion prospective citoyenne sur l'avenir de la Wallonie*, p. 313, Charleroi, Institut Destrée, 2005.

changement sociétal profond au niveau mondial et de la manière dont la Wallonie peut s'inscrire résolument dans la société de la connaissance.

Vingt actions prioritaires et innovantes ont été élaborées en interaction avec le Cabinet du Ministre-Président pour inscrire la Wallonie dans l'environnement stratégique du processus européen de Lisbonne ainsi que dans celui des régions apprenantes valorisées à la fois par la Commission européenne et par l'OCDE. Ces actions portent sur la professionnalisation des réseaux, sur la rénovation des mécanismes d'apprentissage, sur la capitalisation sociale, l'encadrement des activités immatérielles, la contractualisation européenne, l'internationalisation de la Wallonie, des actions de renforcement de l'intérêt général ainsi que d'optimisation de la gouvernance. Plusieurs des mesures phares ont été mises en œuvre, assez tardivement, reconnaissons-le, – comme la création d'un cluster de la créativité. Elles sont de nature à transformer la Wallonie. D'autres actions, que nous considérons comme essentielles n'ont malheureusement pas été prises en considération. En Wallonie en tous cas, car nous les voyons fleurir au Pays de Galles, en Poitou-Charentes ou en Rhones-Alpes...

1.4. La Prospective des Politiques d'Entreprises wallonnes

Menée au sein même du Cabinet du ministre de l'économie et de la recherche, Serge Kubla, dans le cadre du *Plan 4X4 pour Entreprendre*, à l'initiative de son chef de Cabinet Rudy Arnoudt, la prospective des politiques d'entreprises a permis de rassembler, dans un dialogue fructueux, pendant un an, des experts internationaux, des chefs d'entreprises ainsi que des fonctionnaires de l'Administration wallonne. Alors que l'objectif de l'exercice consistait à redéfinir des politiques d'entreprises pour atteindre une vision à l'horizon 2020, les stratégies qui en ont découlé ont couvert un champs plus large.

Ceux qui ont mené à bien ce travail avaient constamment à l'esprit le développement harmonieux de l'entreprise comme outil premier du redéploiement régional et du bien-être de sa population. A l'issue du processus, quatre domaines d'actions ont été définis : la performance des institutions, l'anticipation des mutations, l'attractivité du territoire, la compétitivité des entreprises. Pour chacun de ces domaines, des propositions d'actions prioritaires ont été faites et, parmi elles, une action de référence explicitée de façon plus détaillée. L'ensemble de ces propositions s'inscrit dans une vision du long terme mais requiert une mise en œuvre immédiate. Les actions concrètes proposées ont été sélectionnées sur base de huit critères de priorité : facilité de la décision, légèreté de la mise en œuvre, capacité d'atteindre rapidement l'efficacité, impact entrepreneurial maximal, innovation, valeur d'exemple, effet boule de neige, cohérence avec les compétences du commanditaire.

Deux actions phares ont connu un réel succès lorsque, appropriées par le Cabinet du ministre de l'Economie Jean-Claude Marcourt, notamment par l'intermédiaire du mémorandum 2004 de l'Union wallonne des Entreprises, elles ont fait l'objet d'investissements importants. Il s'agit, d'une part des Task Forces administratives et, d'autre part, des pôles de compétitivité.

La première des propositions s'appelait « Cellules partenariales transversales (CPT) ». Il s'agissait de créer des task-forces légères, sous forme de cellules partenariales transversales regroupant tous les acteurs concernés, dans le cadre d'un contrat de cinq ans (durée d'une législature), dotées de budgets clairs et fixes, sous la responsabilité personnelle d'un animateur désigné, expert de terrain, afin de mener à bien des missions urgentes et pilotes, prioritaires en Wallonie. Ce mécanisme a inspiré, directement ou indirectement, les Tasks forces administratives chargées de la mise en œuvre des Plans stratégiques transversaux.

La deuxième mesure s'intitulait « Développer un programme de stimulation pour la création de pôles de compétences wallons à partir de « champions » existants. Il s'agissait d'utiliser les entreprises et les entrepreneurs "champions" de la Wallonie actuelle comme catalyseur de réactions en chaîne autour de métiers ou de filières implantés et fructueux, d'induire ainsi des cercles vertueux par effet boule de neige autour de différents noyaux d'excellence existants. Cette opération pouvait être réalisée en cohérence avec les initiatives existantes de grappes, clusters et autres. enclencher un processus global de valorisation des expertises réelles actuelles wallonnes et de fédération, autour d'elles, de grappes d'entreprises et de projets de nouvelles entreprises. L'objectif était donc d'instiller, ainsi, une réelle capacité à travailler en réseau au-delà des anciennes mentalités de fermeture et de défiance.

Les Pôles de compétitivité, combinaison d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques et privées engagées dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant ont été, on le sait, instaurée par les actions prioritaires pour l'Avenir wallon du 30 août 2005. Ils portent, on le sait, sur les sciences du vivant, l'agroalimentaire, l'ingénierie mécanique, le transport logistique ainsi que l'aéronautique et le spatial.

1.5. Le Collège régional de Prospective

Fondé en novembre 2004 par 30 personnalités wallonnes issues du monde de l'entreprise, du monde politique et administratif, du monde associatif, le Collège régional de Prospective a fait sien l'ensemble de ces travaux, et bien d'autres, avec l'objectif d'identifier, de concevoir puis de provoquer un ou plusieurs changements critiques majeurs et concrets, pour inscrire aussi rapidement que possible la Wallonie dans une culture plus favorable à la mise en place d'un modèle de développement adapté, plus dynamique, plus autonome, plus soutenable, et plus conforme au bien-être de sa population actuelle et des générations futures. Lors de sa démarche, le Collège régional de Prospective a posé la question des valeurs collectives et du vivre ensemble en Wallonie, identifié les obstacles au développement wallon sur base d'un diagnostic prospectif fondé sur les exercices déjà menés et sur les nouveaux indicateurs de développement durable. Le Collège a ensuite apporté les éclairages fondamentaux tant sur la compréhension des processus qui conduisent à ces obstacles que sur les évolutions futures, avec une attention particulière pour le niveau européen. Sur ces bases, le Collège régional de Prospective a monté les stratégies et identifié des outils pour lever ces obstacles, son intention étant d'activer les leviers nécessaires et de construire des alliances fortes afin de surmonter les obstacles par une stratégie d'action plutôt que par une stratégie d'interpellation.

Dans le diagnostic qu'il a dressé de la situation, le Collège a fait l'hypothèse de la coexistence de deux Wallonies. Cette coexistence se poursuivra, n'en dotons pas, encore un moment.

Pour le Collège régional de Prospective, cinq constats peuvent être dressés :

1. Un niveau de performance économique en rattrapage mais insuffisant

De l'analyse des indicateurs globaux (PIB par habitant, taux d'emploi, taux de chômage), il ressort que les performances économiques de la Wallonie restent insuffisantes même si le processus de divergence par rapport à la moyenne européenne est interrompu. Les facteurs clés de compétitivité économique tels la recherche et développement, la structure sectorielle (trop peu d'activités innovantes à haute valeur ajoutée, secteurs suiveurs), le taux d'investissement, la dynamique

entrepreneuriale, etc. ont progressé mais ne permettent pas encore à l'économie wallonne d'assurer son rattrapage et son inscription dans une dynamique de développement à long terme.

Par ailleurs le vieillissement de la population et la faible croissance de la population active nécessiteront de créer de plus en plus de valeur par emploi (augmentation de la productivité et donc diminution du nombre d'emplois).

2. Une compétitivité fragilisée du système régional dans tous les domaines

A côté de la compétitivité économique, c'est la compétitivité du système régional dans tous les domaines qui doit être améliorée. Plusieurs constats sur ce point ont été faits :

- absence de culture d'entreprise au niveau des pouvoirs publics, pourtant nécessaire pour développer la bonne gouvernance et la prospective;
- absence générale de culture orientée sur l'action, sur la mise en œuvre, pas d'effort d'implémentation concrète dans la réalité (nécessaire définition d'un cadre d'intervention et de régulation);
- incapacité à faire des choix, à avoir une stratégie (seuil critique d'une série d'activités);
- résurgence d'anciennes pratiques politiques, la résistance à une certaine forme de l'évolution économique (ex. débat sur le contrôle des chômeurs);
- difficultés engendrées par la fragmentation des pouvoirs;
- problème de gouvernance régionale;
- primauté des préoccupations "trop" sociales sur les questions d'efficacité et d'efficience;
- etc.

3. Une qualité d'enseignement et de formation inadaptée à la compétitivité du système régional

Points importants de la compétitivité du système régional, la qualité de l'enseignement et de la formation laisse à désirer. Face à une demande d'emploi qui augmente, une grande proportion de gens s'éloigne de plus en plus de l'emploi, quantité de jeunes restent non qualifiés. Cette situation se poursuit malgré une dizaine d'années d'efforts menés par les politiques. En terme d'instruction et d'emploi, la Wallonie va mal depuis longtemps et la situation se détériore. L'offre de formation de tout type est importante, mais la population ne rentre pas dans cette logique.

Le problème majeur se situerait au niveau de l'enseignement secondaire (manuel scolaire, multiplicité des réseaux, etc.). La mauvaise maîtrise des langues ainsi que l'absence d'esprit critique ou de capacité de rédaction en seraient des signes. Le problème de la qualité de l'enseignement est d'autant plus important qu'un déficit de formation entraîne généralement un déficit de participation.

Des efforts devraient également être réalisés au niveau de l'éducation supérieure et de la formation tout au long de la vie. Il s'agit d'un élément-clé pour assurer le développement d'activités innovantes, l'intensification des efforts de recherche et la hausse du taux d'emploi.

4. Une ouverture de la Wallonie à l'Europe et au monde en progrès

La Wallonie n'est pas encore suffisamment ouverte à l'Europe et au monde. Elle devait davantage être capable de se mesurer à son environnement. La mauvaise maîtrise

des langues est à mettre en relation avec cette difficulté. Son image à l'international reste très confuse.

En termes économiques, la progression des exportations wallonnes est relativement bonne, mais la part de la Région dans le total national reste faible. L'inscription des entreprises wallonnes, et en particulier des PME, dans des activités d'internationalisation, tant en matière d'exportation que d'expansion à l'étranger est à renforcer.

5. Une attractivité régionale interne et externe disparate

La compétitivité du système régional passe aussi par un accroissement de l'attractivité interne et externe de la Région. En terme d'attractivité, comme dans d'autres domaines, plusieurs territoires composent la Wallonie. Il y a des dynamiques transversales, mais aussi des réalités différentes. A côté de sous-régions très attractives, certains arrondissements urbains (Liège, Charleroi, Mons) continuent à rencontrer des problèmes importants liés à la reconversion industrielle (population vieillissante, difficilement "requalifiable", taux d'emploi trop bas, chômage de longue durée, etc.). Une partie des différences internes à la Wallonie est liée à la reproduction sociale que la situation économique entraîne. La transformation du capital social est très difficile à opérer (l'éducation, l'enseignement, l'exigence de soi, les valeurs).

Ainsi, treize obstacles au développement wallon ont été identifiés :

1. Insuffisance généralisée de culture du risque et du changement
2. Absence de responsabilisation des acteurs et de clarification de leurs objectifs
3. Faiblesse de préparation des décisions et d'attention à leur appropriation par les acteurs
4. Affaiblissement de la norme, de la déontologie et de l'éthique
5. Immobilités physiques et mentales face à l'évolution de la formation, de l'emploi, du marché
6. Absence de réelle mise en projet personnel des individus au profit d'images stéréotypées
7. Difficulté des travailleurs à se responsabiliser parce qu'ils ne sont pas associés aux décisions
8. Autosatisfaction et sous-estimation des vrais problèmes en matières sociales
9. Enfermement des partenaires sociaux dans des jeux de rôle traditionnels
10. Réflexes d'attachement aux piliers entraînant des coûts exorbitants
11. Incapacité des individus et des acteurs à travailler en partenariat et en réseaux
12. Absence de continuité entre l'industrie traditionnelle et les secteurs innovants
13. Manque de clarté des missions des opérateurs de services au public et aux entreprises

Les axes stratégiques prioritaires qu'il s'agira d'activer pour lever les obstacles au développement wallon ont aussi été identifiés. Des mesures spécifiques font actuellement l'objet de mise en œuvre :

- la prise de conscience d'un changement positif, au travers de la visualisation de tendances porteuses qui vont se matérialiser de plus en plus vite;
- l'observation concrète que l'Etat crée un cadre favorable et motivant à la prise de risque et à la transversalité;
- la conviction que l'avenir apportera des occasions de développement individuel qu'il s'agira de saisir;
- la certitude qu'un comportement éthiquement inadapté aura des conséquences personnelles et collectives graves;

– la foi que la diversité, l'ouverture et les partenariats sont des vecteurs de l'avenir, au-delà des piliers.

Les deux Wallonies

La faiblesse des séries statistiques, les difficultés d'un cadre comparatif stable sur la longue durée – autre que la Belgique, et donc autre que la Flandre et Bruxelles –, le discours positif à tout crin des acteurs de la *nouvelle gouvernance* régionale ou le catastrophisme des oppositions – et pas seulement au Parlement wallon – masquent une vision claire et saine de la réalité. Pour la Wallonie, cette vision réside probablement dans les deux grands mouvements qui parcourent l'économie et la société régionales. D'une part, celui d'une Wallonie qui n'en finit pas de décliner, de cette Région issue de la Révolution industrielle du XIX^{ème} siècle : depuis soixante ans au moins ⁽²⁾, la plupart des responsables politiques et des cadres de tous niveaux de pouvoirs n'ont cessé de tenter de sauver ce qui pouvait l'être, pour redéployer, restructurer, recapitaliser, résister à l'inéluctable, agissant pour des raisons sociales ou politiques. D'autre part, un autre mouvement se structure en Wallonie : celui de la renaissance, du renouveau, de la lente diversification. S'inscrivant dans la mutation globale vers des économies et des sociétés nouvelles, dites de la connaissance, cette Wallonie-là déploie ses nouveaux pôles de développement, ses nouveaux départements innovants, ses nouveaux créneaux, ses nouvelles entreprises, avec un volontarisme qui pourrait la conduire vers le succès.

Ces deux Wallonies économiques – celle finissante et celle du renouveau – coexistent assurément. Elles marquent profondément les sous-régions de la Wallonie de leur empreinte, mêlant au sein du même arrondissement les vieilles friches industrielles et les nouveaux laboratoires. Ces deux Wallonies sont à l'image des cultures différentes – anciennes et modernes – qui se côtoient, se heurtent et s'affrontent dans la vie politique et sociale de la Wallonie : vieille culture politique restant très marquée par les luttes ouvrières ancestrales et nouvelle gouvernance de la société technologique mondialisée. Deux mondes si différents et si tranchés que, partout face à face, ils génèrent chez le citoyens méfiance, inquiétude, incompréhension.

Lors d'un entretien en février 2008 avec le journal *L'Echo*, en compagnie de Philippe Suinen, Rudy Arnoudt constatait que « si tout le monde [en Wallonie] avance dans la même direction, dans dix ans, le retard est comblé. Tous les ingrédients sont réunis », poursuivait l'ancien secrétaire général du « Department Economie, Wetenschap en Innovatie van de Vlaamse Overheid » ⁽³⁾.

Avancer dans la même direction, pour la Wallonie, c'est bien évidemment poursuivre le programme de rénovation qui est en cours : donner la priorité à l'économique respectueux des générations futures et remobiliser les citoyens en s'appuyant sur une pédagogie de l'action, comme le préconisait Wallonie 2020 – cela implique de reconstruire une vraie contractualisation participative en Wallonie.

Avancer dans la même direction, c'est construire cette région de la connaissance, apprenante et créative que décrivait la Mission prospective Wallonie 21.

Avancer dans la même direction, c'est poursuivre le dialogue prospectif fructueux avec les entreprises wallonnes, comme cela a été fait dans le cadre du 4 X 4 pour entreprendre, afin de les accompagner dans leur contribution majeure au développement régional.

(2) On pourrait prendre le rapport du CEW de 1947 comme point de départ, hors crises militaires ou économiques.

(3) *La Wallonie peut combler son retard en dix ans*, dans *L'Echo*, 8 février 2008, p. 2.

Avancer dans la même direction, c'est lever les derniers obstacles au développement wallon tels qu'analysés par le Collège régional de Prospective et insuffler les valeurs positives qui permettent une renaissance durable de la Wallonie : la créativité, l'innovation, l'accompagnement du changement, la responsabilisation.

Avancer dans la même direction, c'est enfin, pousser jusqu'au bout les logiques de décloisonnement des politiques économiques, culturelles, sociales, environnementales, en se saisissant véritablement au niveau régional des responsabilités sur ces domaines stratégiques que sont la culture, l'éducation et la recherche. Il est temps en effet que la Wallonie comme Bruxelles du reste, assument des engagements forts pour refinancer et réorganiser ces secteurs – comme l'a fait la Communauté germanophone. C'est un chantier gigantesque mais c'est un chantier indispensable. C'est d'ailleurs une des raisons de la proposition de réforme de l'Etat que nous avons faite, Jacques Brassinne de La Buisserie et moi-même, sur la base d'un travail collectif de chercheurs et d'administrateurs de l'Institut Destrée.

2. Un fédéralisme raisonnable et efficace pour un Etat équilibré : la proposition Brassinne - Destatte de quatre régions fédérées, égales en compétences et en droits.

A la veille de ce que d'aucuns qualifient d'affrontement communautaire, il nous est apparu nécessaire à Jacques Brassinne et à moi-même d'émettre une proposition constructive de réforme de l'Etat qui mette fin au face à face pernicieux entre francophones et néerlandophones. Certes, cette proposition relève davantage de la vision prospective, de l'objectif à atteindre, que de la transformation immédiate des institutions fédérales, communautaires ou régionales. Il n'en reste pas moins que disposer d'un modèle clair, même portant sur un horizon lointain, constitue un atout stratégique indéniable pour tous ceux qui voudraient faire progresser les institutions de la Belgique de manière raisonnable et efficace.

2.1. Ce qui n'est plus raisonnable et est donc devenu inefficace

Soyons clairs : ce qui pose problème à la Belgique est le fait qu'elle s'est constituée sur un territoire traversé par une frontière linguistique qui, à l'exception de Bruxelles et de sa périphérie ainsi que des environs de Stavelot - Malmedy, n'a quasiment plus bougé depuis le VIIIème siècle de notre ère. Les deux grandes Communautés culturelles instaurées en 1970 continuent à perpétuer des tensions ancestrales nées de l'existence de cette frontière, au travers de querelles d'épiciers qui empêchent les relations de bon voisinage auxquelles l'Europe nous invite pourtant et auxquelles nous aspirons profondément. Près de quarante ans après la première réforme de l'Etat, ce système n'est plus raisonnable. Plus encore, il est devenu inefficace, particulièrement à Bruxelles où le chevauchement des communautés, jusqu'au sein même de la Région bruxelloise, est parvenu à engluer le fonctionnement institutionnel jusqu'à mettre en péril la bonne entente entre concitoyens.

2.2. Les Régions comme bases d'un système plus performant

Certes, cette situation provient d'un héritage de l'histoire mais nous ne sommes pas condamnés à y rester enfermés ! Depuis la fin du XIXème siècle en effet, des réponses ont été progressivement apportées pour clarifier la situation, reconnaître des territoires infranationaux ainsi que pour attribuer des droits et devoirs aux habitants qui y vivaient.

Dès le 3 mai 1889, la loi relative à l'emploi de la langue flamande en matière répressive identifiait, par Arrêté royal, l'appartenance de chaque commune belge à un rôle linguistique et commençait donc à dessiner les Régions. La loi concernant l'emploi des langues en matière administrative du 31 juillet 1921, et surtout les lois linguistiques prises en différentes matières dans les années 1930, après le "Compromis des Belges", ont consacré le principe de l'unilinguisme régional partout sauf à Bruxelles. Depuis la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues en matière administrative et les lois subséquentes coordonnées du 18 juillet 1966, les limites des quatre régions linguistiques n'ont plus été modifiées et ont servi implicitement et explicitement de matrices au processus de régionalisation. Les différents pouvoirs constituants qui se sont préoccupés de remodeler l'Etat ont tenu compte de ces dispositions puisque toutes les élections, en dehors des élections fédérales, sont fondées sur les Régions.

2.3. Quatre Régions fédérées aux territoires définitivement reconnus

Dès lors, il apparaît judicieux de prendre les quatre régions linguistiques comme référence pour de nouvelles dispositions constitutionnelles et légales. Ces dernières n'ont en effet jamais été remises en question et elles sont clairement identifiées dans l'article 4 de l'actuelle Constitution fédérale. La nouvelle Belgique dont nous rêvons serait un Etat fédéral composé de quatre Régions fédérées : la Flandre, la Wallonie, Bruxelles et la Région germanophone. Elles seraient égales en droit et auraient un territoire définitivement fixé et reconnu. Elles disposeraient des mêmes compétences et les exerceraient, respectivement, dans des matières identiques, uniquement sur leur propre territoire. Pour éviter de nouvelles contestations et discussions stériles, les frontières des quatre Régions ne pourraient plus être changées et seraient fixées sur la base actuelle, qui est celle qui a été fondée voici déjà plusieurs dizaines d'années.

2.4. Des compétences territoriales identiques

Les quatre Régions, chacune pour ce qui la concerne, seraient compétentes pour toutes les matières qui ne sont pas attribuées formellement à l'Etat fédéral par la Constitution : économie, environnement, rénovation rurale, politique de l'eau, énergie, urbanisme, aménagement du territoire, pouvoirs subordonnés, travaux publics et transports. Afin que les régions puissent pleinement assumer leurs responsabilités, elles seraient également responsables pour tout ce qui concerne les enseignements primaire, secondaire et supérieur, la recherche scientifique dans toutes ses composantes, ainsi que pour la culture et les matières personnalisables. Les quatre Régions fédérées assumeraient la pleine responsabilité de leurs actes politiques. La détermination des impôts fédéraux et des impôts régionaux serait établie de telle manière que toutes les entités puissent se financer par elles-mêmes.

2.5. Un pouvoir fédéral qui renonce au poids du dualisme

Le pouvoir fédéral exercerait ses compétences dans les matières suivantes : la cohésion économique, sociale et monétaire dans le cadre européen, la politique étrangère, la défense, la justice, la police fédérale, la sécurité sociale, les pensions, la santé publique, la dette publique, l'octroi de la garantie de l'Etat, la fiscalité fédérale, la coordination dans le domaine de la recherche scientifique. Outre l'Exécutif, les institutions fédérales se composeraient d'une Chambre de cent cinquante députés élus au suffrage universel dans quatre circonscriptions électorales régionales, proportionnellement à la population de chacune des quatre Régions, selon le système électoral fixé par la Chambre. Quant au Sénat, il deviendrait une véritable Chambre des Régions composée de soixante sénateurs élus par chacun des Parlements régionaux.

Les compétences du Sénat porteraient à la fois sur la prévention et le règlement des conflits d'intérêts entre les entités fédérées, sur des compétences conjointes avec la Chambre notamment sur les lois à adopter à une majorité spéciale. Le Sénat disposerait d'un droit d'évocation dans les autres matières. Le vote des propositions et projets de loi y serait conditionné à l'obtention de la majorité absolue dans chaque groupe territorial.

2.6. Un nouveau climat de coopération

L'amélioration de la condition des citoyennes et des citoyens doit faire l'objet d'une préoccupation permanente, qui passe par une indispensable solidarité. Cette solidarité n'a de chance de s'instaurer d'une manière équilibrée que dans la mesure où elle est transparente, définie dans le temps et acceptée par toutes les parties. Afin de favoriser une entente durable entre les Régions fédérées, il est nécessaire d'identifier et de renforcer les mécanismes de coopération. Dès lors, ces mécanismes seront précisés dans un certain nombre de matières et loyalement mis en œuvre. Ceci est vrai entre l'Etat fédéral et les Régions fédérées mais également entre les quatre Régions fédérées elles-mêmes. Les mécanismes de coopération porteront également sur les domaines économique, social et fiscal. Chaque Région s'engagerait, conformément à la Constitution, à respecter les Droits de l'Être humain, les libertés fondamentales et les droits des minorités, conformément à la Convention-Cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales.

Faire émerger la Région germanophone

Le projet volontariste d'un fédéralisme raisonnable et équilibré, fondé sur quatre Régions égales en droit est simple, pédagogique et facilement appropriable par le citoyen, ce qui constitue une véritable innovation. Sa vertu profonde réside dans le fait qu'il permettrait de faire échapper la Belgique à la logique néfaste de l'affrontement entre les clans linguistiques, de rompre le face à face destructeur en recherchant un nouvel équilibre. Le fédéralisme à quatre Régions égales en compétences permettrait de donner à Bruxelles une vraie chance de trouver une cohésion territoriale répondant aux multiples enjeux que cette région doit relever : capitale européenne, métropole multiculturelle, désindustrialisation, paupérisation urbaine, etc. La Flandre y trouverait l'occasion d'un redéploiement territorial sur la métropole anversoise et d'un affaiblissement des démons du Vlaams Belang en leur coupant une partie de leur fonds de commerce haineux. Quant à la Wallonie, elle pourrait sortir l'enseignement, la recherche et la culture de leur ghetto moral et financier et, à l'heure de la société de la connaissance, retisser ces compétences avec celles de l'aménagement du territoire, de l'action sociale et du développement des entreprises.

Enfin, la Région germanophone pourrait émerger sur le plan des compétences régionales et contribuer à l'équilibre de l'ensemble.

Articuler la demande sociale et la construction institutionnelle relève d'un dosage délicat. Tous ceux qui disent que l'institutionnel n'a de sens qu'en fonction des futurs souhaitables, des finalités et des visions collectives de l'avenir ont raison. Toutefois, après avoir pris la mesure de la demande sociale, le temps vient pour le monde politique de lever les blocages institutionnels. Ce moment est probablement venu. Non en se mobilisant dans un front francophone dérisoire pour disputer aux Flamands des frontières que nous leur avons reconnues voici quelques décennies, mais pour construire des communautés-régions qui donnent toute leur cohérence à l'action publique et nous permettent de réussir l'entrée de tous nos citoyens dans la société de la connaissance.